

pour le plus divorce rapide

Par mad95, le 11/06/2011 à 18:32

bonjour,

je me suis marié en Algérie en 2009, transcription de mariage en mars 2010 mariage francoalgérien.

arriver en France de ma femme octobre 2010, je viens de découvrir qu'elle ne souhaite pas fondé de famille mais plutôt avoir les papiers. De plus nous n'avons aucune intimité de couple de surcroits car elle est lesbienne !!! et ouais j'ai tiré le jack pot...

Elle a quitté plusieurs fois le domicile et me menace maintenant de se suicider si je ne lui fait pas les papiers.

C'est un cauchemar, je veux en finir le plus rapidement et souhaites divorcer avec elle, ce qu'elle refuse évidement

Dois-je divorcer ici ou en Algérie et combien de temps sa prendra Dans le cas d'un divorce Algérien qu'elles procédures dois-je faire

merci d'avance

Par Domil, le 11/06/2011 à 19:02

Vu que vous avez votre domicile conjugal en France, c'est la France qui est compétente pour ça.

Commencez par aller voir un avocat

PS: ça n'arrive pas quand on épouse une personne qu'on connait au lieu d'une inconnue qu'on va chercher dans un pays où on pense les femmes plus dociles.

Par denadi, le 13/06/2011 à 11:57

si vous n'avez eu aucune intimité depuis le mariage, le mariage peut être annulé. Allez voir un avocat pour plus de précision et la meilleure option.

Et je suis d'accord. La prochaine fois, prenez plus votre temps avant de vous marier. Ce n'est

pas une question de nationalité étrangère, mais surtout amplement se connaitre avant de s'unir pour toute la vie.

Par **Domil**, le **13/06/2011** à **13:40**

[citation]si vous n'avez eu aucune intimité depuis le mariage, le mariage peut être annulé. [/citation] il faut le prouver ça, une annulation ce n'est pas simple (surtout depuis que le devoir conjugal n'existe plus)

Par denadi, le 13/06/2011 à 14:24

oui c'est vrai que c'est plus complexe

Par mad95, le 13/06/2011 à 19:22

bonjour,

je voudrais vous remercier dans un 1er temps pour avoir pris la peine de me lire et surtout de me répondre.

Sans polémiquer je souhaiterais dire a [membre d'élite] que je suis sorti deux ans avec cette personne, alors éviter de faire des raccourcis a tout va sur le pourquoi je me suis marier avec une fille de là bas...on ne choisi c'est arriver ...

pour revenir a mon affaire, aujourd'hui elle me menace de mettre fin a ses jours et d'aller porter complainte pour violence conjugale. Je recherche donc le moyen de me mettre le plus rapidement en sécurité et faire le divorce le plus rapide.

Pour l'instant les réponses que je possèdes de la part d'un conseiller du tribunal : c'est la durée 2 à 3 ans et ma conseiller de voir du côté Algérien (3mois avec la transcription). Moi des deux solutions je recherche la plus rapide et qui empêche ma femme de me faire des histoires